Document généré le 14 juil. 2025 22:54

Assurances

Assurances

Aspects statistiques de l'assurance contre l'incendie au Canada

Gérard Parizeau

Volume 28, numéro 2, 1960

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1103387ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1103387ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)
2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Parizeau, G. (1960). Aspects statistiques de l'assurance contre l'incendie au Canada. *Assurances*, *28*(2), 69–77. https://doi.org/10.7202/1103387ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1960

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Aspects statistiques de l'assurance contre l'incendie au Canada

par

GÉRARD PARIZEAU

Le dernier quart de siècle aura été pour l'assurance contre l'incendie une remarquable période d'essor et de consolidation. Pour qu'on en juge, voici quelques tableaux qui indiquent l'expansion dans ses aspects les plus caractéristiques [1].

1 — Et d'abord le revenu-primes pour l'ensemble des sociétés d'assurance-incendie traitant au Canada (en mille dollars):

	Sociétés fédérales (a)	Sociétés provinciales (b)	Lloyd's	Total
1935	40,885	5,250	compris dans (b)	46,135
1958	177,364	23,978	8,864	210,206

De ces chiffres, deux faits se dégagent. Le premier, c'est l'augmentation considérable des primes en un quart de siècle. Pour en juger l'importance, il faut évidemment tenir compte de la diminution considérable du pouvoir d'achat de la monnaie durant cette période qui correspond dans l'ensemble à la guerre de 1939 et à l'après-guerre. Comme on le sait, pendant cette période, la monnaie canadienne a subi des influences graves qui ont entraîné une perte de valeur d'autant plus grande que le drainage des ressources avait été plus ac-

[1] Si nous ne remontons pas plus loin, c'est que nous avons déjà consacré plusieurs pages à l'aspect statistique de l'assurance contre l'incendie dans un article traitant de l'évolution de celle-ci depuis 1869, date où remontent les premières statistiques officielles. Dans la première édition de notre livre sur l'assurance contre l'incendie au Canada, nous avons étudié la période antérieure à 1935.

centué durant la guerre. Pendant les années qui l'ont immédiatement suivie, le contrôle des prix avait pu laisser des illusions sur la gravité des assauts subis, mais dès qu'il cessa, le pouvoir d'achat tomba rapidement. Même si la monnaie au Canada a mieux résisté qu'ailleurs, elle a perdu beaucoup de sa valeur.

2 — Les capitaux assurés.

Pour comprendre à la fois l'importance considérablement accrue de l'assurance incendie de 1935 à 1954 et pour apprécier les services qu'elle rend au public, il faut ajouter à la statistique des primes celle des capitaux assurés. La voici: [1]

1935	1954
$10,566,000,000.	$45,600,000,000.[2]

Ici également, pour juger avec exactitude, il faut tenir compte de l'inflation. Pour déterminer l'importance véritable de l'augmentation, on doit appliquer un facteur de réduction établi par exemple en se basant sur la hausse du coût de construction entre les deux points extrêmes de la période.

Même si le chiffre relatif est ainsi très diminué, l'augmentation est considérable. Elle indique à la fois l'expansion économique du Canada pendant cette période et l'importance prise dans notre milieu par l'assurance contre l'incendie, comme facteur de sécurité. L'essor de l'assurance est un indice très précis de la confiance qui lui est accordée dans un milieu encore bien exposé malgré les progrès techniques réalisés dans la lutte contre l'incendie.

Les chiffres soulignent un deuxième fait que nous avons signalé déjà: la prépondérance du contrôle fédéral en matière d'assurance. Même si l'attitude des tribunaux jusqu'ici a été favorable aux provinces, l'autorité fédérale conserve le pre-

[1] Les chiffres mentionnés sans autre indication sont ceux du Surintendant des assurances fédéral.

[2] Si l'on ajoute les capitaux assurés par les sociétés provinciales on atteint 49 milliards. Si nous donnons ici les chiffres de 1954, c'est que, depuis, le Surintendant des assurances a adopté une manière différente de procéder. Il n'exige plus des assureurs l'indication des capitaux assurés.

mier rôle, malgré des exigences beaucoup plus grandes. Les assureurs s'inscrivent, cependant, auprès des provinces. Celles-ci sauvent la face en prenant l'attitude que seul leur certificat confère le droit de faire affaires dans les bornes de leur province, mais c'est du gouvernement fédéral que viennent les directives au sujet de l'administration du plus grand nombre des sociétés. Comme nous avons déjà étudié la question ailleurs, nous nous limiterons à rappeler le fait ici.

3 — Répartition des primes par origine des assureurs [1].
Voici comment elles se divisent entre les trois groupes que reconnaît la statistique officielle, à un quart de siècle d'intervalle:

		Sociétés canadiennes		Sociétés britanniques		Autres sociétés étrangères	
Total	Année		%		%		%
$ 40,884	1935	$ 7,899	19.4	$17,443	42.6	$15,541	37.9
$177,364	1958	$49,373	27.9	$67,835	38.2	$60,156	33.9

Avant d'analyser ces chiffres, notons qu'en 1958, trois cent soixante-seize compagnies, inscrites auprès du contrôle fédéral, se répartissaient les primes ainsi:

	Nombre	Revenu-primes moyen
Compagnies canadiennes	100	$494,000.
Compagnies britanniques	93	$729,000.
Compagnies étrangères	183	$328,000.

Parmi les sociétés canadiennes, il y a celles dont les actions sont détenues par des capitaux canadiens et celles qui appartiennent à des groupements étrangers. En voici l'analyse avec, en marge de l'assurance contre l'incendie, les chiffres relatifs aux autres assurances, à l'exception des assurances vie et maritime. Dans tous les cas, il s'agit du pourcentage au total.

[1] En mille dollars. Réassurance déduite. Primes souscrites auprès des sociétés relevant du contrôle fédéral seulement.

	1935 (Incendie)[1] %	1958 (Incendie)[2] %	1958 Toutes assurances (sauf vie et maritime) %
Sociétés canadiennes détenues			
par des capitaux canadiens ...	13.80	22.69	26.42
par des capitaux britanniques	6.21	5.38	6.82
par des capitaux étrangers ...	1.31	2.69	5.11
Total	21.32	30.76	38.35
Sociétés britanniques	41.61	38.45	23.33
Sociétés étrangères détenues			
par des capitaux britanniques	2.26	0.02	0.05
par d'autres capitaux	34.81	30.77	38.27
	100.	100.	100.

Notons d'abord que ces chiffres ne sont pas tous comparables puisqu'ils ne comportent pas la même base de calcul. Ils indiquent cependant des tendances assez curieuses sous l'influence de l'assurance automobile et accidents en général. Ils montrent, entre autres choses, combien le groupe britannique est vulnérable. Il reste l'influence dominante en assurance contre l'incendie dans des groupements comme la Canadian Underwriters' Association, par suite d'un esprit d'équipe assez fort et à cause du chiffre d'affaires d'un certain nombre d'entreprises installées au Canada depuis un siècle ou moins. L'élément britannique, au total des assurances terrestres, perd du terrain toutefois puisqu'il ne détient qu'environ trente pour cent des primes, c'est-à-dire à peine un peu plus que le groupe canadien proprement dit. Il conserve la première place, cependant, en assurance-incendie. Le groupe étranger a un pourcentage croissant des affaires, sauf en incendie, même si la moyenne par compagnie est plus faible que pour le groupe canadien, comme on l'a vu précédemment. En examinant les chiffres de 1958, on peut conclure nous semble-t-il:

[1] Assurance-incendie. Déduction faite de la réassurance autorisée.
[2] Assurance-incendie et accidents. Déduction faite de la réassurance autorisée.

1° — que, malgré l'envahissement graduel du marché par les capitaux étrangers, les entreprises canadiennes augmentent leur participation aux affaires traitées au Canada. Elles n'ont pas le rôle dominant, cependant, parce qu'elles appartiennent surtout au groupe des sociétés indépendantes, dont l'influence est faible, si son chiffre d'affaires va croissant. Ce n'est qu'indirectement que les indépendantes peuvent contribuer à orienter la politique générale et elles n'offrent aux besoins du marché qu'un débouché limité. Pour les affaires autres que d'habitation et les gros risques, elles seraient notoirement insuffisantes sans l'aide des autres groupes. Dans l'ensemble, cependant, leurs affaires sont bien faites. Leur secteur est peut-être le plus profitable [1] parce qu'il existe entre des sociétés relativement importantes et le public un contact direct qu'ignorent souvent les deux autres groupes dirigés par des hommes moins près des assurés et de leurs risques et dont l'effort est davantage orienté par des directives lointaines:

2° — que, dans l'ensemble des affaires, le groupe britannique s'est laissé distancer depuis quelques années. Cependant, il comprend des entreprises puissantes, bien organisées qui, avec un certain nombre d'entreprises américaines, forment la base même de l'assurance contre l'incendie au

[1] Comme l'indiquent les chiffres suivants ayant trait aux résultats obtenus de 1956 à 1958 par les trois groupes d'assureurs que reconnait la statistique officielle pour les affaires incendie et accidents:

	Compagnies canadiennes %	Compagnies britanniques %	Compagnies étrangères %
1956	— 1.8	— 8.7	— 6.2
1957	— 5.6	— 21.0	— 10.5
1958	0.0	— 2.7	— 1.4

Voici un autre fait concluant: le rapport des sinistres aux primes de 1869 à 1954 pour l'assurance-incendie seule:

	%
Sociétés canadiennes	47.02
Sociétés britanniques	51.17
Sociétés étrangères	49.14

Cela souligne à nouveau, croyons-nous, le point que nous avons indiqué.

Canada.[1] Ce sont à elles, en effet, qu'il faut s'adresser pour la garantie des plus gros risques commerciaux et industriels. Sans ce groupe, le placement des affaires importantes serait à peu près impossible. Cela lui donne une grande influence dans tous les groupements collectifs où s'élabore et se fixe la politique générale de l'industrie de l'assurance au Canada.

3° — que le groupe étranger a une place un peu décroissante également en assurance contre l'incendie, mais de plus en plus grande dans l'assurance accidents et automobile. Les sociétés qui le constituent sont américaines pour la plupart. Dans le groupe des sociétés canadiennes, les capitaux étrangers jouent aussi un rôle d'une certaine importance en se portant acquéreur de sociétés canadiennes déjà existantes, achetées au prix fort pour bénéficier de l'acquis, ou en en fondant de nouvelles. Dans ce secteur, on trouve des intérêts français, suisses, italiens, hollandais ou scandinaves, qui ont voulu s'installer au Canada même si les résultats n'étaient pas bons et si le marché était encombré.

L'influence du groupe étranger, au sens donné par la statistique officielle, est très grande surtout dans le secteur des assurances autres qu'incendie. Dans ce dernier cas, elle est relativement limitée par le chiffre d'affaires individuel et collectif des sociétés. Elle se manifeste, dans le domaine technique, non pas tant par l'influence directe du groupe lui-même que par la technique venue d'outre-frontière par le truchement aussi bien des sociétés britanniques qu'américaines, par un phénomène d'osmose auquel la pratique ne résiste pas longtemps.

4 — Le rapport des sinistres[2] aux primes.[3]

1935	36.25%
1958	49.72%

[1] Parmi les quinze assureurs-incendie les plus importants, en 1959, sept sont du groupe britannique, par exemple.

[2] Frais de règlement non compris.

[3] Primes souscrites nettes pour les sociétés assujetties au contrôle fédéral. Sur les primes acquises, le rapport est beaucoup plus élevé.

Le rapport des sinistres aux primes souscrites en période de croissance ne donne pas une idée véritablement exacte de la situation.[1] C'est pourquoi la base reconnue par la loi et utilisée par les assureurs eux-mêmes est le rapport des sinistres aux primes acquises, c'est-à-dire les primes inscrites dans les livres, moins la réserve pour primes non acquises. Si nous mentionnons ici les primes souscrites, c'est qu'en 1935, le rapport du surintendant des assurances mentionnait celles-ci. Nous les utilisons pour fin de comparaison seulement.

Que conclure de cette différence considérable à un quart de siècle d'intervalle, de 1935 à 1958: simplement que l'assurance contre l'incendie s'est sérieusement détériorée depuis 1935. Après avoir donné des résultats assez mauvais après la crise de 1929 jusqu'à 1933, elle s'était améliorée en laissant des profits d'opération substantiels pendant presque tout le quart de siècle qui avait suivi. Ce n'est guère que depuis 1955 que l'ordre s'est renversé. Les explications sont multiples. Retenons simplement:

a) que la plupart des polices d'assurance-incendie ne contiennent pas la règle proportionnelle de quatre-vingts pour cent. A cause de cela, en période d'inflation, les primes ne suivent pas la courbe croissante des sinistres en fonction de la hausse des prix. Si l'on examine la statistique des primes et des sinistres de 1951 à 1957, on constate en effet, que ces derniers sont passés en sept ans de cinquante-deux millions à cent neuf millions, soit plus du double par une croissance régulière. De leur côté, les primes n'ont augmenté que de cent trente-quatre millions à cent cinquante-six millions,[2] tandis qu'en 1958, sous la poussée d'une hausse soudaine des tarifs, l'augmentation en un an était de vingt et un millions de dollars.

---

[1] Le rapport aux primes acquises est, en effet, de 54.41 en 1958.
[2] Une augmentation de seize pour cent seulement.

b) qu'à l'incapacité de rétablir automatiquement la situation à l'aide de la règle proportionnelle se sont ajoutés les méfaits d'une concurrence très vive. Pour essayer d'éviter que leurs affaires passent aux compagnies indépendantes, les sociétés syndiquées ont consenti à des diminutions de tarif un peu aveuglément, sans trop songer aux conséquences d'une politique qui acceptait à la fois des baisses de taux et des extensions de garantie, venues du marché américain et acceptées sans trop de réflexion. Le résultat de cette double orientation ne fut pas long à se faire sentir. Dès 1954, les primes s'immobilisèrent, ou à peu près, tandis que les sinistres continuaient à monter rapidement. Voici la statistique de cette époque:

	Primes (en millions)	Sinistres (en millions)
1953	145	66
1954	148	70
1955	146	77
1956	155	86
1957	156	109
1958	177	88

Depuis 1957, les assureurs ont pris peur devant les résultats et ils ont procédé à des redressements substantiels de tarif, à un assainissement de portefeuille et à des restrictions de garantie qui ont changé complètement l'aspect des choses.

5 — Affaires traitées à l'étranger.

Cinquante-quatre compagnies d'assurances canadiennes font des opérations d'assurance ou de réassurance tant au Canada qu'à l'étranger. Voici des chiffres qui en indiquent l'importance. Il s'agit de primes souscrites et d'assurances autres que vie et maritime:

Affaires souscrites au Canada :	$256,070,497
Affaires souscrites à l'étranger :	34,410,162

L'assurance est donc un produit d'exportation important pour certains des assureurs canadiens. En voici cinq exemples:

	Primes souscrites		
	au Canada	à l'étranger	Total
A	$ 5,784,000.	$7,541,000.	$13,325,000.
B	2,516,000.	2,057,000.	4,573,000.
C	3,901,000.	2,165,000.	6,066,000.
D	18,381,000.	7,588,000.	25,969,000.
E	9,074,000.	9,521,000.	18,595,000.

Où se fait ce commerce avec l'étranger ? Aux États-Unis, dans les Antilles, en Amérique Centrale et du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique et en Australie. Deux entreprises dont la fondation remonte à plus d'un siècle sont particulièrement actives.

6 — Baisse du taux de primes.

De 1935 à 1959, le taux de prime a continué de baisser, avec des fluctuations correspondant à une situation momentanée quand on considère une ou deux années en particulier. Dans l'ensemble, la tendance est nettement à la baisse. Elle correspond à une amélioration de la qualité de la construction, aux mesures de prévention des incendies prises un peu partout, à un meilleur matériel d'extinction et au fait que, dans les petites villes ou les villages, on a organisé la lutte contre l'incendie avec l'aide du gouvernement dans la plupart des cas. Tout cela a permis de circonscrire le feu dès le début ou de limiter le nombre et l'étendue des conflagrations. Le résultat est très net. Même si la comparaison n'est plus facile à partir de 1954, année où le service des assurances a modifié sa manière de faire, on peut conclure que la baisse s'est accentuée en un quart de siècle, malgré certaines fluctuations dues principalement à la concurrence qui joue ou cesse selon le cas. Ainsi, de 1957 à 1959, le taux moyen est passé de 0.62 par cent dollars à 0.66 pour les risques d'un an à la suite de la hausse des tarifs rendue nécessaire par les lourdes pertes subies en 1957, en particulier.